

ACADEMIE DE GUADELOUPE

Compte rendu de la CAPA du 20 juin 2017

La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des Adjoints Techniques de recherche et de formation s'est réunie le Mardi 20 juin 2017, à 9h30 conformément à l'ordre du jour suivant :

- 1 Installation de la CAPA
- 2 Approbation du procès-verbal en date 13 mars 2017
- 3 Tableau d'avancement
- 4 Mouvement
- 5 Détachement
- 6 Questions diverses

Etaient présents :

Les représentants de l'administration

Les représentants des personnels

Nos représentants syndicaux : Magali MAGLOIRE (ATRF2), Sabine BALEGANT (ATRF2), Fred PAULINE (ATRF1), Thierry NAVIS (ATRF2)

Le Président de la CAPA ouvre la séance après s'être assuré que le quorum soit atteint.

1 – INSTALLATION DE LA CAPA

Le président fait lecture de l'arrêté portant constitution de la commission paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation.

2 – APPROBATION DU PROCES VERAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3 – TABLEAU D'AVANCEMENT

Les contingents académiques sont répartis proportionnellement au nombre d'agents promouvables entre l'Université des Antilles (Pôle Martinique et Pôle Guadeloupe) et le Rectorat.

ATRF 1C : 4 possibilités

Ces 4 possibilités sont destinées aux promouvables de l'U.A. Malheureusement que deux dossiers sont présentés.

ATRF P2 : 2 possibilités

Il est proposé 1 agent à l'U.A. et 1 agent en EPLE. Pas dossier de présenté pour l'U.A.

ATRF P1 : 5 possibilités

Il est proposé 3 agents à l'U.A. et 2 agents en EPLE. 1 seule dossier de présenté en EPLE. Il a été retenu 1 dossier supplémentaire pour l'U.A.

4 – **MOUVEMENT**

Intra-académique : 5 demandes. 2 agents obtiennent leur mutation.

Inter-académique : 7 demandes. En EPLE, 2 personnels de PARIS 11 et PARIS 15 et 1 personnel de l'académie de Guyane rentrent dans notre académie.

5 – **DETACHEMENT**

1 demande de détachement refusée. Pas de poste vacant.

6 – **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CAPA, remercie l'assemblée et lève la séance.